

« Fais-nous rêver » : 11^{ème} édition – Inscrivez-vous en janvier !!

100 associations primées par l'APELS pour leurs bonnes pratiques sociales et éducatives par le sport

L'Agence pour l'Education par le Sport (APELS) organise depuis 11 ans, « Fais-nous rêver » un appel à projets qui soutient et met à l'honneur des associations qui réalisent des actions innovantes dans le domaine éducatif et social par le biais du sport.

« Fais-nous rêver » contribue chaque année à la découverte de **700 à 800 initiatives** sur cette thématique de l'éducation par le sport dont **40% sont sélectionnées par des jurys d'experts pour participer aux finales régionales.**

100 associations distinguées lors des 22 jurys organisés en mai et juin 2009 dans toutes les régions de la Métropole française (et en Guyane) recevront le titre de lauréat régional « Fais-nous rêver ». Elles bénéficieront également de dotations financières, attribuées par les partenaires publics et privés de cette opération.

Une remise des prix aura lieu en septembre 2009 et mettra à l'honneur une douzaine d'associations exemplaires (choisies parmi les 100 lauréats régionaux « Fais-nous rêver ») qui s'illustrent par la qualité de leur travail dans les différents domaines d'intervention que sont **l'éducation à la citoyenneté, l'égalité des chances, la santé, l'insertion sociale et professionnelle, la mixité des publics valides et des personnes handicapées, et la solidarité internationale...** Des thèmes qui illustrent les finalités éducatives et sociales de cette opération. Pour cette édition, **une attention particulière sera portée aux actions réalisées dans les zones urbaines sensibles.**

Fin des candidatures sur internet jusqu'au 31 janvier 2009 sur :

<http://www.apelsorg/fais-nous-rever/>

Réception des dossiers de candidatures jusqu'au 6 février 2009

Pour participer, il suffit de remplir **avant le 31 janvier 2009** un pré-dossier de candidature en ligne, synthétisant les actions mises en place. Les candidats devront alors compléter les informations relatives à leur dossier à l'aide de leur identifiant et mot de passe délivré lors de l'inscription en ligne. Si la candidature correspond aux critères de recevabilité de l'Appel à projets, l'Agence pour l'Education par le Sport **valide la participation du projet** et transmet par mail le dossier de candidature, le guide pratique et le règlement de l'Appel à projets à renvoyer **jusqu'au 6 février 2009.**

Un numéro spécial est à disposition des associations qui souhaitent participer :

0825 07 05 05 (0.15 €/mn)

L'Agence pour l'Education par le Sport est une association loi 1901.

Elle contribue à **favoriser l'éducation et le développement des personnes par le biais du sport**, en lien étroit avec l'Etat, les collectivités, le secteur associatif et ses partenaires privés.